

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaients présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte,
M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION
Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. FERRAND
Olivier.

Procurations :

Mme PINET Monique à Mme CHANEAC Brigitte
M. SERRE Denis à M. SANIEL Jean-Paul
M. CLAVEL Christophe à M. PERRIN Roger
Mme LABAUNE Sophie à Mme ROURE Marie-Christine
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François

Absents excusés :

Mme HORNEGG Johanna
M. RICHARD Frédéric
Mme FONTANEL Sophie

Absents :

M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N°46 – 2025

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Suite au décès d'une Conseillère Municipale et à la démission d'un Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles **L1414-2** et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres suppléants de la commission d'appel d'offres, suite au décès de Madame Nicole GRATESOL, en date du 25 février 2025 et à la démission de Monsieur Gérard CUMIN effective au 1^{er} mai 2025 ;

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

- 2 JUIL. 2025



ID : 007-210700647-20250630-001111-DE

Considérant que conformément à l'article **D1411-4** du Code Général des Collectivités Territoriales, **les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (le cas échéant),**

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire (ou son représentant),

Monsieur le Maire précise que les membres titulaires et le 1^{er} membre suppléant (Denis SERRE) désignés en séance du 26 mai 2020 restent inchangés.

Monsieur le Maire déclare que lors de la réunion du Groupe Elus du 17 juin dernier, il a proposé et acté les candidatures, ci-après désignées, à cette commission. Le vote sera effectué à main levée.

Sont titulaires :

M. Roger PERRIN

Mme Monique PINET

M. Jean-Paul SANIEL

Sont candidats ou élu au poste de suppléant :

M. Denis SERRE (Elu le 26/05/2020)

M. Jean-François MARION

Mme Yolande AUBERT

est donc désigné en tant que :

Président : Monsieur Dr Jacques CHABAL, le Maire

Après en avoir délibéré,

Restent inchangés les élus membres titulaires

M. Roger PERRIN

Mme Monique PINET

M. Jean-Paul SANIEL

Sont élus, membres suppléants, par 18 voix :

M. Denis SERRE (Elu le 26/05/2020)

M. Jean-François MARION

Mme Yolande AUBERT

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture le 2 juillet 2025

Publié ou notifié le 2 juillet 2025.

